



Être fournisseur
pour le
Secrétariat de l'ONU

Le Secrétariat de l'ONU

La Division des achats du Secrétariat de l'ONU a pour tâche de fournir des services de qualité et des conseils d'experts au Siège de l'ONU à New York, aux missions dans le monde entier, aux bureaux hors Siège, aux commissions régionales, aux tribunaux et aux autres organismes des Nations Unies. Au Siège de l'ONU à New York, elle est habilitée à engager la responsabilité contractuelle de l'Organisation et à négocier avec les fournisseurs qui souhaitent travailler avec le Secrétariat.



Nos objectifs sont avant tout de garantir un rapport qualité-prix optimal à nos clients en veillant à ce que les biens soient livrés et les services fournis dans les délais.

Par rapport qualité-prix optimal, on entend l'« optimisation des coûts et de la qualité d'un produit sur toute sa durée de vie utile, compte tenu des besoins de l'utilisateur, des éventuels facteurs de risque et des ressources disponibles ». Ce principe général est l'un de ceux qui président à l'exercice des fonctions d'achat à l'ONU. En d'autres termes, lorsqu'ils achètent des biens, services ou travaux, tous les fonctionnaires chargés des achats doivent obtenir un résultat optimal en tenant compte de tous les facteurs en jeu, tels que les coûts et avantages, ainsi que les risques et ressources, pendant toute la durée de vie du produit ou service concerné.

Nos clients viennent de divers départements du Siège de l'ONU tels que le Bureau de l'informatique et des communications, la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, le Département de l'appui aux missions, ainsi que de missions de maintien de la paix, de missions politiques, de bureaux hors Siège, de commissions économiques régionales, de tribunaux, et d'autres organes ayant besoin de services d'appui aux fins de l'exécution d'opérations d'achat.

En établissant des partenariats commerciaux équitables et transparents avec nos fournisseurs, nous leur permettons de mener à bien leur mission et d'atteindre leurs objectifs.


Les institutions spécialisées des Nations Unies, les fonds et programmes, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sont responsables de leurs propres procédures et activités d'achat, mais tous les organismes du système des Nations Unies peuvent décider d'effectuer des achats groupés pour en améliorer l'efficacité.



Inscription

Le Secrétariat de l'ONU a pour ambition de constituer une base de données aussi large et diversifiée que possible, dans laquelle figurent des fournisseurs originaires de tous ses États Membres.

Nous sommes donc toujours à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement et, en particulier, de fournisseurs établis dans des pays en développement ou en transition.

 Pour travailler avec l'ONU, inscrivez-vous sur le Portail mondial des fournisseurs des organismes des Nations Unies.

La procédure d'inscription est simple et gratuite; les fournisseurs intéressés peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail commun à tous les organismes des Nations Unies (<http://www.ungm.org>).

Après avoir adhéré au Code de conduite des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies et certifié qu'ils remplissent les critères requis, les fournisseurs peuvent choisir le niveau d'activité prévu correspondant le mieux à leurs capacités, à leurs moyens financiers, au domaine d'intervention de leur entreprise et à leur stratégie commerciale.


Pour s'inscrire, les fournisseurs qui souhaitent travailler avec l'Organisation doivent préciser quels produits et services ils peuvent proposer en sélectionnant les codes voulus parmi ceux de la Classification normalisée des produits et services des Nations Unies. Ce sont les codes qu'utilise le Secrétariat pour trouver des fournisseurs en vue de la passation de marchés.

Les soumissions sont évaluées en fonction de l'aptitude des biens ou services offerts à satisfaire les besoins de l'ONU, ainsi que de l'expérience professionnelle et de la capacité financière des entreprises qui les proposent. Les fournisseurs qui ont répondu à un appel d'offres sont tenus informés de l'issue de l'examen de leur soumission par l'entremise du Portail mondial.



Une entreprise ne peut répondre à un appel d'offres du Secrétariat de l'Organisation qu'après avoir rempli le formulaire d'inscription disponible sur le site du Portail mondial (<http://www.ungm.org>). Nous engageons toutes les entreprises à s'inscrire au moins au Niveau 1 auprès du Secrétariat avant de répondre à un avis d'appel d'offres. En effet, un contrat ne peut être attribué à un fournisseur que s'il s'est inscrit au niveau d'admissibilité correspondant au montant estimatif du marché à conclure.

Pour de plus amples détails sur les formalités d'inscription, consultez le site www.un.org/Depts/ptd/vendors/vendor-registration-0.

 Le Secrétariat traite avec des fournisseurs du monde entier et s'est activement employé à accroître ses sources d'approvisionnement dans les pays en développement ou en transition.

Appels à la concurrence



L'obtention du meilleur rapport qualité-prix est l'un des principes fondamentaux qui guident la politique de l'ONU en matière d'achats. Soumissions et propositions sont recueillies au moyen d'une procédure internationale de réelle mise en concurrence.

Le Secrétariat publie trois types de documents d'appel à la concurrence pour effectuer ses opérations d'achat. Chacun de ces documents, qui sont présentés ci-dessous, fournit les informations nécessaires à la soumission d'une offre en bonne et due forme, mais leur contenu diffère selon les besoins à satisfaire et le montant estimatif de ces derniers. Ils comportent normalement tous des cahiers des charges génériques.

Demande de prix

Il s'agit d'une invitation non officielle à présenter un devis pour des biens ou services dont la valeur monétaire est relativement faible. L'offre doit indiquer les prix et les autres conditions du marché. Le marché est généralement adjugé au fournisseur qui a présenté l'offre la moins disante satisfaisant aux conditions du cahier des charges.

Invitation à soumissionner

Il s'agit d'une invitation officielle à présenter une proposition concernant des biens ou services dont la valeur monétaire dépasse le seuil fixé pour la demande de prix, mais dont les caractéristiques ne pouvaient pas être exprimées avec suffisamment de précision au moment où l'appel à la concurrence a été lancé et pour lesquels les capacités d'innovation et les connaissances spécialisées du soumissionnaire sont considérées comme des avantages pour mieux satisfaire les besoins. Le prix n'est que l'un des critères d'évaluation, qui sont tous arrêtés avant la publication de l'invitation à soumissionner. La soumission est effectuée sous deux plis séparés : les propositions font d'abord l'objet d'une évaluation technique puis les offres commerciales correspondantes sont examinées. Le marché

est adjugé au soumissionnaire dont l'offre satisfait, pour l'essentiel, aux conditions énoncées dans le dossier de sollicitation et est jugée la plus avantageuse pour l'Organisation

Appel d'offres

Il s'agit d'une invitation officielle à présenter une proposition concernant des biens ou services clairement et précisément définis, dont la valeur monétaire dépasse le seuil fixé pour la demande de prix. Le marché est adjugé à l'offre la moins disante satisfaisant aux conditions du cahier des charges.

Ouverture publique des plis

Le Secrétariat procède à l'ouverture officielle des soumissions et propositions présentées sous pli scellé; les entreprises qui ont soumis une offre peuvent désigner un représentant qui participera à l'ouverture des plis. Les représentants des missions permanentes des États Membres auprès de l'ONU qui sont chargés des questions commerciales peuvent assister à l'ouverture de plis au nom des firmes en lice. Lors de l'ouverture des plis, il est donné publiquement lecture des prix indiqués. Le prix n'étant que l'un des critères d'évaluation des soumissions, seul le nom des entreprises est divulgué au moment de l'ouverture des plis contenant les dossiers techniques connexes.

Appel à manifestation d'intérêt

Les informations relatives aux besoins futurs de biens et services de l'Organisation sont diffusées sur le site Web de la Division des achats, sur l'application mobile de la Division et sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, de façon à ce que les entreprises intéressées puissent identifier de nouveaux débouchés commerciaux et participer aux procédures d'appel à la concurrence retenant leur attention. Les appels à manifestation d'intérêt peuvent être consultés gratuitement, ou envoyés automatiquement par le service de diffusion du Portail mondial moyennant le versement d'une somme modique.

Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies

Les organisations internationales suivantes effectuent leurs achats par l'intermédiaire du Portail mondial :

- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- Banque asiatique de développement (BASD)
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
- Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI)
- Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Fonds international de développement agricole (FIDA)
- Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Organisation internationale du Travail (OIT)
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Organisation météorologique mondiale (OMM)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation panaméricaine de la santé (OPS)
- Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
- Union internationale des télécommunications (UIT)



Code de conduite des fournisseurs

La version complète du Code de conduite des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies peut être consultée sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct>.



Le Code de conduite énonce les règles que tous les fournisseurs des organismes des Nations Unies sont tenus de suivre, notamment dans les domaines suivants.



Droits de l'homme

1. L'ONU attend de ses fournisseurs qu'ils défendent et respectent les droits de l'homme reconnus au niveau international.
2. Les fournisseurs de l'ONU doivent instaurer et entretenir un climat où tous les employés sont traités avec dignité et respect, et ne doivent proférer aucune menace de violence, se livrer à aucune exploitation ou violence sexuelle, infliger aucun mauvais traitement, ni se livrer à aucun harcèlement verbal ou psychologique.
3. Ils ne doivent ni vendre ni fabriquer de mines antipersonnel ni de composants entrant dans la fabrication de celles-ci.
4. Ils doivent se conformer à tous les textes de loi, réglementations et directives applicables en matière de sûreté et de salubrité du lieu de travail dans le pays où ils sont en activité.



Conditions de travail

5. L'ONU attend de ses fournisseurs qu'ils s'abstiennent de tout recours au travail forcé, à la servitude pour dettes, au travail sous contrainte et au travail carcéral involontaire.
6. Les fournisseurs ne doivent adopter aucune pratique incompatible avec les droits consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de l'OIT sur l'âge minimum.

7. Ils doivent reconnaître et respecter les droits de leurs employés à la liberté syndicale, ainsi qu'à la liberté d'organisation et de négociation collective conformément aux lois des pays où ceux-ci sont employés.
8. L'ONU ne tolère aucune forme de discrimination dans les pratiques de recrutement et d'emploi.
9. Elle attend de ses fournisseurs qu'ils observent toutes les normes pertinentes en matière d'horaires de travail arrêtées par la législation locale.
10. Les fournisseurs doivent au minimum se conformer à tous les textes législatifs et réglementaires concernant les salaires et horaires de travail, notamment le salaire minimal, la rémunération des heures supplémentaires, le salaire à la pièce et les autres éléments de rémunération, et fournir les prestations prescrites par la loi.
11. Ils doivent se conformer à tous les textes de loi, règlements et directives applicables en matière de sûreté et de salubrité du lieu de travail dans le pays où ils sont en activité.



Environnement

12. L'ONU attend de ses fournisseurs qu'ils mènent une politique environnementale efficace.
13. Les produits chimiques et autres matières dont la libération dans l'environnement constitue un danger doivent être recensés et gérés de façon à en garantir la sûreté à toutes les étapes de leur manipulation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation, et évacuation.
14. Les eaux usées et déchets solides provenant des activités, procédés industriels et installations d'assainissement des fournisseurs doivent être surveillés, contrôlés et traités comme il convient avant d'être rejetés ou évacués.
15. Les émissions atmosphériques potentiellement dangereuses doivent être décrites, surveillées, contrôlées et traitées comme il convient avant d'être rejetées.
16. Tous les types de gaspillages, notamment d'eau et d'énergie, doivent être réduits ou éliminés à la source.



Corruption

17. L'ONU attend de ses fournisseurs qu'ils observent les plus hautes normes morales et éthiques, qu'ils respectent les législations locales et qu'ils ne se livrent à aucune forme de corruption, en particulier à l'extorsion, à la fraude ou à la pratique des dessous de table.
18. Les fournisseurs de l'ONU se doivent de signaler à l'Organisation toute situation où un conflit d'intérêts pourrait surgir, et porter à son attention tous les cas où un fonctionnaire de l'ONU ou un spécialiste sous contrat avec l'ONU pourrait avoir des intérêts quelconques dans leurs activités ou des liens économiques quelconques avec eux.
19. L'ONU applique une politique de tolérance zéro et n'accepte aucune sorte de cadeau ou d'invitation. Elle attend de ses fournisseurs qu'ils ne proposent aucun avantage à ses fonctionnaires pour faciliter leurs relations d'affaires avec l'Organisation.
20. Comme les anciens fonctionnaires de l'ONU et les fonctionnaires en poste ayant participé aux activités d'achat de l'Organisation, les fournisseurs de l'ONU sont soumis aux restrictions applicables aux activités exercées après la cessation de service.

Politique du Secrétariat de l'ONU en matière de dons et d'invitation

L'ONU applique une politique de tolérance zéro en la matière et interdit l'acceptation de tout type de don ou toute invitation. Elle attend de ses fournisseurs actuels et potentiels qu'ils s'abstiennent d'offrir tout don et d'adresser toute invitation à ses fonctionnaires. Tous les articles reçus de fournisseurs, même s'ils n'ont qu'une valeur minime, leur seront retournés ou seront remis à des organismes caritatifs.



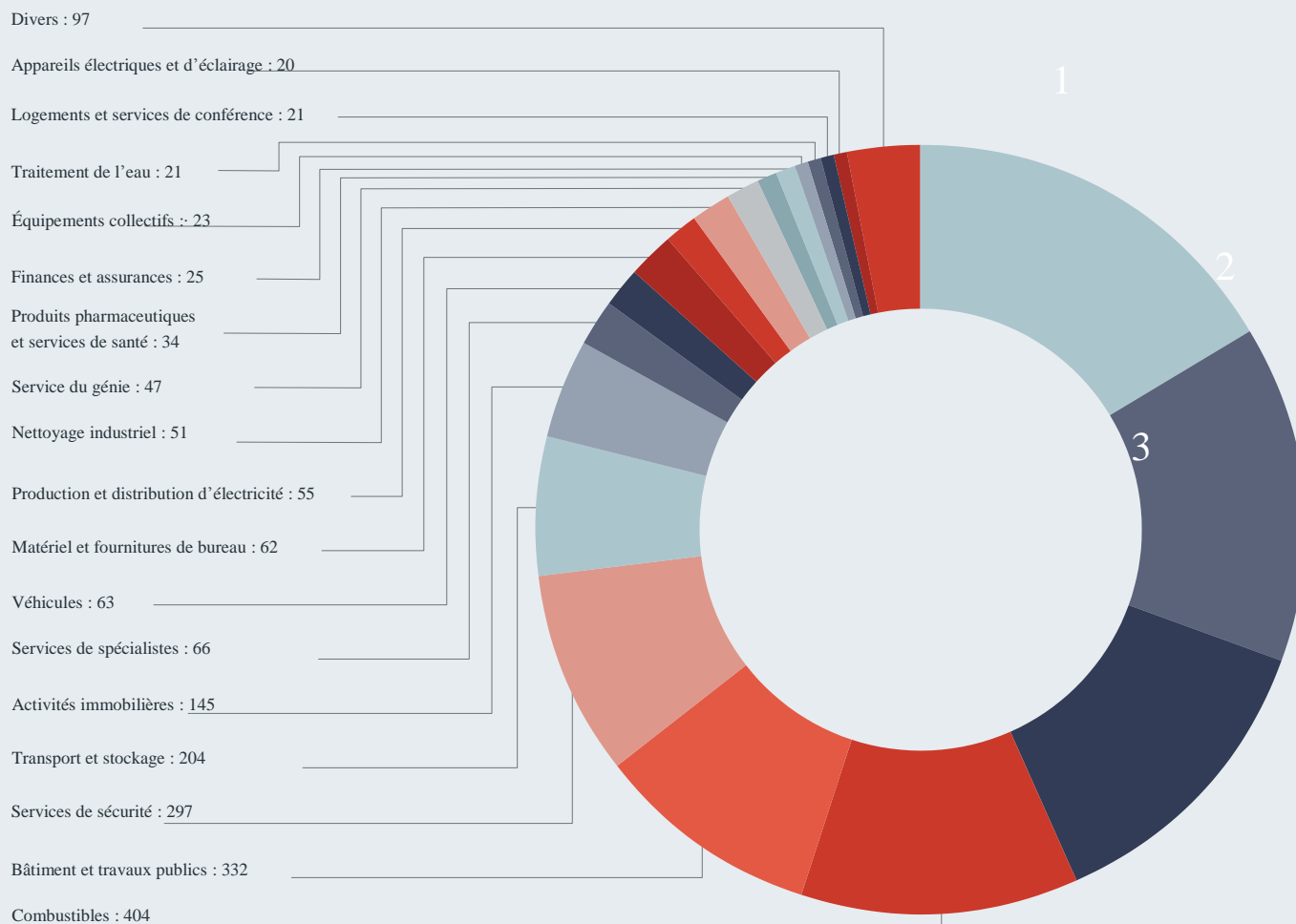


Activités d'achat du Secrétariat de l'ONU

Volume des achats en 2016

Les montants sont indiqués en millions de dollars des États-Unis et comprennent les achats effectués pour le Siège, les bureaux hors Siège, les missions, les commissions régionales et les tribunaux. Les statistiques les plus récentes sur la question peuvent être consultées à l'adresse : <http://www.un.org/Depts/ptd/statistics/2016>.

- 1 Transports aériens : 575
- 2 Information et communication : 496
- 3 Nourriture et services de restauration : 443



Le Secrétariat de l'ONU dans le monde

Afrique

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS)

Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN)

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)

Asie

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)

Office du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO)

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges (UNAKRT)

Amériques

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Europe

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Centre de Services mondial de l'ONU

Tribunal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

Office des Nations Unies à Genève (ONUG)

Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV)

Commission économique pour l'Europe (CEE)

On trouvera une liste à jour des coordonnées de chacune de ces entités sur le site Web de la Division des achats de l'Organisation des Nations Unies (www.un.org/Depts/ptd).



Outre les adresses des sites Internet du Secrétariat de l'ONU, les Centres d'information des Nations Unies (CINU), implantés en des points stratégiques dans le monde entier, pourront renseigner utilement les fournisseurs qui souhaitent des précisions concernant la marche à suivre pour travailler avec l'ONU.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://unic.un.org>.

Division des achats de l'ONU

One United Nations Plaza, 15th Floor New York,
NY 10017, États-Unis.

Téléphone : 1 212 963 6249

Mél. : pd@un.org

Site Web : <http://www.un.org/depts/ptd>

Les fournisseurs qui souhaitent avoir
des renseignements sur la procédure
d'inscription peuvent nous contacter,

- Par téléphone au 1 212 963 4816,
- Par courrier électronique à register@un.org.

L'application mobile de la Division
est disponible auprès des boutiques
en ligne Apple App Store
et Google Play.

Imprimé sur papier recyclé



Des normes plus élevées pour des solutions
plus satisfaisantes